

né ai légitimé ledit enfant agé aujourd'hui de 8 mois & demi se lon les cérémonies prescrites dans le rituel du Diocèse. Les peres & meres respectifs des parties ayant préalablement donné leur consentement Lors qu'on a sollicité La dispense & publié les Bans de Mariage ont été temoins Pierre Bourque, Hyppolyte Babin, athanase Surete, & quelques autres personne dela Paroisse parens & amis des époux pierre Boruque Hippotyle Babin Sigogne

M.  
Isaac  
Miuce  
&  
Marguerite  
Moulaisons  
16.

Le vingt deux Novembre mil huit cens neuf après les publicati- ons de Bans de Mariage faites au Prone de la Messe Paroissiale par trois dimanches savoir le 1<sup>ere</sup> le 8<sup>bre</sup>, & le cinq Novembre decette même année entre Isaac Miuce fils mineur de Paul Muice & de Marie LeBlanc decette Paroisse d'unepart entre Marguerite Moulaisons fille majeure de Joseph Moulaisons & d'Osithes Douset d'autrepart aussi decette Paroisse, sans qu'il sesoit rencontré aucun obstacle, opposition ou empêchement Canonique autre que celui du troisieme degré de consanguinité pour lequel ladispense aété accordée aux dites parties par M<sup>r</sup> Edmund Burke Pretre à Ha- lifax & grand Vicaire de MV L'Evêque de Quebec endate du 4 Nov. 1809, & signée Edmund Burke V.g. adressée à moi Pretre soussigné, Je reçu lemutuel consentement de Mariage des dites parties & leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale selonles rites & les ceremo- nies du Rituel du Diocèse. Les peres & meres respectifs des dites parties ay ant donné préalablement leur consentement autems dela sollicitation des dispenses & de la publication des Bans de Mariage ont été temoins Hyppolyte Babin, athanase Surete, Pierre Bourque & quelques autres personnes de cette Paroisse parens & amis des époux Hippolite Babin pierreBourque Sigogne  
Pretre

Le Prêtre est revenu à S<sup>te</sup> Anne le 7 Juin 1810 il étoit venu la 2<sup>e</sup> semaine des avens pour unmalade a Pouboumkou

## 1810

B  
Ursule  
LeBlanc  
80

Le dix sept Juin mil huit cens dix aété par moi Prêtre soussigné Baptisée Ursule née le vingt quatre avril dernier du Mariage pu- rement civil entre Joseph LeBlanc & Rosalie Miuce de cette Paroisse ce mariage ayant été contracté devant un Magistrat dans le 2<sup>d</sup> degré d'affinité sans dispense duSuperieur Ecclisiastique, lenfant aété présenté par samère, Le Parainaété Paul Francois Surete & LaMarraine aété Anastasie Dousette fille Charles Dousette aussi de cette Paroisse les quels ont déclaré nesavoir pas écrire

Sigogne

B  
Frederic  
Miuce  
81

Le dix sept Juin mil huit cens dix aété par moi Pretre Soussigné Baptisé Frederic né du même jour dulegitime Mariage entre Louis Muice & Theotiste Douset decette Paroisse Le Parain aété Paul